

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale  
Service des communes  
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Commune d'Ensues-la-Redonne - Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2015/2019 - Tranche 2017.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune d'Ensues-la-Redonne pour la tranche 2017 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2015/2019, faisant apparaître des modifications par rapport aux prévisions votées lors de la tranche 2016, qui sont sans incidence sur l'économie générale de ce contrat, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2017 de ce contrat sont les suivantes :

▪ CREATION D'UNE CUISINE CENTRALE

La commune poursuit son projet de réalisation d'un bâtiment réservé exclusivement à la cuisine centrale de la commune, actuellement installée dans l'enceinte de l'école maternelle. En effet, cette localisation en centre urbain se révèle contraignante pour l'approvisionnement des plateaux repas et les locaux sont inadaptés.

Ce nouvel équipement, dimensionné pour 700 à 1000 repas par jour, permettra de répondre à l'évolution démographique de la commune, en fournissant des repas adaptés à une population diversifiée : enfants de la crèche et du centre de loisirs récemment ouvert, agents des services municipaux, pompiers, personnes âgées bénéficiant du portage de repas à domicile.

Le coût global de l'opération, prévue de 2015 à 2017, est estimé à 1.139.720 € HT dont 78.882 € HT au titre de la tranche 2017. Pour ce projet, la commune bénéficie d'une subvention de l'Etat (DETR) de 106.470 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 638.243 € dont 44.174 € pour la tranche 2017.

▪ CREATION DE GRADINS ET EXTENSION DU GYMNASIUM ADRIEN RICAUD

La commune d'Ensues-la-Redonne, soucieuse de répondre aux besoins d'une population croissante, poursuit la dynamique engagée au profit des activités sportives et s'engage à moderniser et améliorer les équipements existants.

Toutefois, le gymnase polyvalent actuel ne dispose pas de gradins adaptés aux compétitions organisées pour les sports proposés par les différentes associations, limitant le nombre de leurs membres et la progression du niveau départemental des équipes.

Après avoir réalisé une salle de la culture et des festivités afin de consacrer l'utilisation du gymnase aux seules manifestations sportives, la commune souhaite améliorer la structure actuelle de ce dernier par la création de gradins pérennes, pour 260 places et par des aménagements.

Le coût global du projet, prévu de 2017 à 2019, est estimé à 641.953 €HT dont 80.156 €HT au titre de la tranche 2017. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de l'Etat (FSIPL) de 127.107 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 359.493 € dont 44.887 € pour la tranche 2017.

#### ▪ EXTENSION DES ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Au regard de l'évolution démographique de sa population, la commune souhaite augmenter la capacité d'accueil de ses écoles maternelle et élémentaire. Cette adaptation des équipements publics est indispensable, compte tenu de l'engagement de la commune à réaliser des logements sociaux jusqu'en 2019, dans le cadre du contrat de mixité sociale.

Le projet prévoit l'extension de l'école maternelle avec la création de deux salles supplémentaires et l'agrandissement de la cour de récréation. Ces travaux permettront une augmentation des effectifs de 50 à 60 élèves. Les nouveaux espaces resteront modulables dans le temps et aménageables en salle de classe au fur et à mesure des besoins.

Par ailleurs, deux autres salles supplémentaires seront réalisées dans l'école élémentaire, ainsi qu'une extension de la cour de récréation, permettant l'accueil d'une soixantaine d'élèves supplémentaire.

Le coût global de cette opération, prévue de 2016 à 2019, est estimé à 863.639 € HT dont 181.396 €HT pour la tranche 2017. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 15.000 € dans le cadre de la réserve parlementaire et d'une aide de l'Etat (DETR) de 50.000 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 483.638 € dont 101.582 € pour la tranche 2017.

#### ▪ CREATION D'UNE SALLE D'ACTIVITES POLYVALENTE

La commune propose à ses administrés un large choix d'équipements dédiés aux pratiques sportives et souhaite répondre à une population croissante en développant les équipements existants ou en créant de nouveaux espaces.

Ce projet vient en complément du projet d'agrandissement du gymnase. Ainsi, l'espace libéré par le déplacement du foyer socio-culturel va permettre à la commune de créer une salle d'activités polyvalente d'environ 250 m<sup>2</sup>, à proximité du complexe sportif et de l'ensemble des équipements de loisirs. Cette salle permettra d'accueillir tout type d'activité sportive ou culturelle et sera équipée de bureaux, sanitaires et vestiaires afin de répondre aux attentes diverses et variées des associations communales.

Le montant de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 550.978 €HT dont 63.503 €HT au titre de la tranche 2017. Pour ce projet, la commune pourrait bénéficier d'une subvention de 10.469 € dans le cadre de la réserve parlementaire et d'une subvention de la Région de 34.161 €

La subvention départementale pourrait être fixée à 308.548 € dont 35.562 € pour la tranche 2017.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2017 de ce contrat 2015/2019 s'élève à 403.937 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 226.205 € pour la tranche 2017, conformément à l'annexe 1 du rapport qui présente également l'échéancier actualisé.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 137 du 27 février 2015.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL